

## **AVIS DE DELIVRANCE**

CNR indique qu'il a été conclu le 28/05/2025, sous la référence N°14260, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur les communes de Ozon, Arras-sur-Rhône et Lempdes, des terrains d'une superficie totale de 164 202m<sup>2</sup>, le tout figurant sur le plan/la vue aérienne de situation figurant ci-après.

Ce titre d'occupation a été conclu au profit de ADB Solaire pour le maintien de mesures compensatoires du parc photovoltaïque Ozon-Arras.

Ce titre d'occupation a donné lieu à l'application de la dérogation prévue par le 4° alinéa de l'article L2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques, le titre étant conclu pour la mise en œuvre de mesures compensatoires liées à un titre d'occupation déjà validé.

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence N°14260 :

- Cnr.valence@cnr.tm.fr
- OU Direction des Territoires Rhône Médian- Equipe domaniale – 91 Route de la Roche de Glun BP326-26503 Bourg-Lès-Valence.

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du tribunal administratif de Lyon.

Palais des Juridictions administratives

184, rue Duguesclin

69433 Lyon Cedex 03

tél. : 04 87 63 50 00

[greffe.ta-lyon\[at\]juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)

<http://lyon.tribunal-administratif.fr>

Le présent avis a été mis en ligne le 2/06/2025

